|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 23 avril 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 149**COM 17/MEU+41 22 730 5866+41 22 730 5853tsbsg17@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| Objet: | **Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T X.1525** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 123 du 15 octobre 2014, j'ai l'honneur de vous informer que, durant la séance plénière du 17 avril 2015, les Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 17 **ont approuvé** un projet de nouvelle Recommandation UIT-T.

2 Le titre de la nouvelle Recommandation UIT-T qui a été approuvée est le suivant:

**X.1525: Système de notation des faiblesses les plus communes**

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT-T.

4 La version prépubliée de cette Recommandation sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera cette Recommandation dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications